

**Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable**

Neuvième session

Niger (hybride), 27 février-2 mars 2023

Point 7 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Réunions parallèles pour un examen approfondi des progrès réalisés et un
apprentissage par les pairs sur les sous-thèmes du Forum régional : réunion
parallèle sur le sous-thème des partenariats pour la réalisation des objectifs****Accélérer la mise en place de partenariats
multipartites innovants en vue de parvenir à des
solutions pour une reprise inclusive et verte, et
pour la mise en œuvre des objectifs de
développement durable et de l'Agenda 2063 :
l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine****I. Contexte**

1. La combinaison de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), des changements climatiques et de la guerre en Ukraine a donné à l'Afrique l'occasion de repenser, de réévaluer et de redéfinir les moyens de parvenir à un développement et une prospérité inclusifs et durables, tout en veillant à la réalisation d'une croissance verte. Un appel a été lancé en faveur de la transformation des systèmes socioéconomiques et de gouvernance pour aligner le modèle de développement sur le document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », et améliorer le bien-être humain. Un appel a également été lancé en faveur de la mise en harmonie du développement humain avec la nature¹.

2. Il est essentiel de revitaliser la coopération et les partenariats au niveau international et de mettre en place des institutions mondiales, nationales et locales pour faire face durablement aux risques universels pesant sur les données, la facilitation du commerce, l'innovation et le transfert de technologies, la réduction de la fracture numérique, le renforcement des capacités, le financement durable, la gestion de la dette et la préparation à faire face aux crises.

3. La stratégie clef consiste à donner la priorité à un financement prévisible pour les pays africains par la mobilisation des ressources nationales. Cela aidera à atténuer les effets des quatre chocs auxquels les pays ont été confrontés : la pandémie de COVID-19, les changements

* ECA/RFSD/2023/1.

¹ Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies, *An Inclusive Green Recovery : An Essential Post-COVID-19 Paradigm Shift to Recover Better*, (New York, 2021).



climatiques, la guerre en Ukraine et le risque à long terme de réduction de l'aide publique au développement (APD).

4. L'Afrique doit stimuler sa reprise et sa croissance verte en accélérant la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), en créant par là le stimulus dont elle a tant besoin et en favorisant la transformation inclusive et verte à long terme de la région. Cependant, pour que le commerce prospère, il faut des investissements dans les secteurs cruciaux et un effort concerté des décideurs.

5. La science et les technologies de pointe, dont l'intelligence artificielle, la robotique et la biotechnologie, ont montré qu'elles recelaient un énorme potentiel de contribution à une relance et un développement durables, verts et inclusifs². Le moment est venu pour les pays africains de tirer parti de la révolution technologique en cours pour combler les lacunes qui empêchent la réalisation d'un développement véritablement inclusif et durable.

6. La disponibilité des données relatives aux objectifs de développement durable (ODD) en Afrique s'est améliorée ces dernières années, le nombre d'indicateurs pour lesquels aucune donnée n'était disponible pour les pays africains ayant baissé de 79 à 52 entre 2020 et 2021. Le nombre d'indicateurs comportant au moins deux points de données pour 40 % des pays africains est passé de 86 en 2020 à 124 en 2021. Néanmoins, il reste à faire des investissements supplémentaires substantiels dans les systèmes de données africains.

7. De nombreux pays africains ont démontré une capacité accrue en matière de gestion économique et de gouvernance des politiques publiques en général. La plupart d'entre eux n'ont toutefois pas atteint les niveaux de capacité nécessaire permettant de promouvoir une croissance verte et inclusive et d'accélérer la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine (Agenda 2063). Les investissements dans les institutions régionales de renforcement des capacités et l'aide qui est apportée à celles-ci sont bien inférieurs aux niveaux attendus.

8. Le présent document comprend cinq sections. Après le rappel du contexte dans la section I, la section II présente les principales tendances et les progrès réalisés en ce qui concerne les principaux moyens de mise en œuvre (financement, commerce, technologie, données et statistiques, renforcement des capacités). Dans la section III, l'accent est mis sur les lacunes, les contraintes et les problèmes émergents. La section IV consiste en un examen des potentialités qui s'offrent et des actions porteuses de transformation, des partenariats et des autres mesures qui peuvent accélérer la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063. Enfin, la section V contient un certain nombre de messages clés destinés aux décideurs et autres principales parties prenantes.

² Voir le *Rapport sur la technologie et l'innovation 2021 : Prendre les vagues technologiques – Concilier innovation et équité* (publication des Nations Unies, 2021).

II. Principales tendances et progrès réalisés dans la mise en œuvre

A. Financement

9. En 2020, les fermetures et les perturbations sans précédent qu'ont connues l'industrie manufacturière et le commerce dans le monde entier en raison de la pandémie de COVID-19 ont entraîné une baisse du produit intérieur brut (PIB) réel de l'Afrique à 2,2 %. Bien que la croissance soit remontée à 3,8 % en 2021, les projections pour les prochaines années restent bien en dessous du niveau de 6 % nécessaire pour que le continent retrouve la trajectoire de croissance qui était la sienne avant la pandémie³. En outre, selon le Fonds monétaire international (FMI), l'Afrique aurait besoin de 285 milliards de dollars des États-Unis de ressources financières additionnelles entre 2021 et 2025 pour satisfaire les besoins de dépenses permettant de faire face à la COVID-19⁴.

10. L'Afrique a longtemps financé son développement principalement à partir de ses ressources nationales. Comme le montre le tableau ci-dessous, les ressources nationales (recettes publiques et épargne privée) ont souvent représenté plus du quadruple des investissements étrangers directs, de l'APD, des envois de fonds et des flux d'investissement de portefeuille dont a bénéficié le continent.

Tableau

Sources de financement du développement en Afrique, 2014-2018 (en milliards de dollars)

	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes publiques, hors subventions	524,7	438,2	394,2	425,9	483,6
Épargne privée	507	419,6	408,2	415,6	427,8
Entrées d'investissements étrangers directs	53,9	56,9	46,5	41,4	45,9
Investissements de portefeuille	30,4	22,2	6,2	57,1	36,5
Envois de fonds	71,8	71,4	57,6	77,6	84,2
APD (total net)	54,1	50,1	50,4	53,8	55,3
Total des entrées provenant de l'étranger	210,1	200,5	170,5	229,8	221,8

Source : Commission de l'Union africaine (CUA) et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ((2021), *Dynamiques du développement en Afrique 2021 : Transformation digitale et qualité de l'emploi*, Addis-Abeba et Paris.

11. L'Afrique est très en retard sur les autres régions pour ce qui est de la part dans le PIB des recettes intérieures collectées. La collecte de recettes intérieures par les pays d'Afrique subsaharienne a baissé de 16,5 % du PIB en 2019 à 15 % en 2020, avant de rebondir à 16,4 % en 2021. La capacité de recouvrement des impôts varie considérablement d'un pays africain à l'autre (34,3 % du PIB aux Seychelles et en Tunisie, contre 6 % au Nigéria). L'Afrique du Nord est la région où le taux moyen de recouvrement des impôts par rapport au PIB est le plus élevé (22,7 %), tandis que ce taux est le plus faible en Afrique centrale (légèrement supérieur à 10 %). Il importe donc de renforcer les capacités pour améliorer le recouvrement des impôts,

³ *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, Rapport 2022 (Nations Unies, 2022).

⁴ Voir Nations Unies, *Le financement du développement à l'ère de la COVID-19 : la primauté de la mobilisation des ressources nationales*, qui comprend plus d'analyses de scénarios détaillées fondées sur les prévisions du Fonds monétaire international.

afin de pouvoir mobiliser des ressources à investir dans les infrastructures, la santé et l'enseignement, pour assurer la concrétisation des perspectives sociales et économiques à moyen et long termes en faveur de la population jeune et croissante du continent⁵. En outre, la part moyenne du budget des gouvernements africains financée par les taxes intérieures a sensiblement diminué, baissant de 62,8 % en 2015 à 55,8 % en 2020⁶. Par ailleurs, l'Afrique perd environ 89 milliards de dollars par an (6 % de son PIB) en raison des flux financiers illicites qui grèvent les ressources nationales⁷. Les pays africains doivent donc faire de grands efforts pour augmenter la part de leur budget qui est financée par les recettes intérieures, afin d'atteindre l'objectif annuel de 75 % nécessaire au financement de la mise en œuvre de l'Agenda 2063⁸.

12. Selon l'OCDE, l'APD nette à destination de l'Afrique s'est élevée à 177,6 milliards de dollars en 2021, soit une hausse de 3,3 % en termes réels par rapport au chiffre de 2020. L'APD bilatérale accordée aux pays africains par les membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE a augmenté en termes réels de 3,4 % pour atteindre 35 milliards de dollars, principalement grâce à l'appui aux programmes de vaccination contre la COVID-19 et aux dépenses liées à l'accueil de réfugiés dans les pays donateurs. Cela est important certes, mais ne doit pas être fait au détriment des flux transfrontaliers d'APD. En outre, les flux d'investissements directs étrangers vers l'Afrique (83 milliards de dollars en 2021) continuent d'être bien inférieurs aux flux en direction d'autres régions, telles que l'Asie (690 milliards de dollars) et l'Amérique latine et les Caraïbes (134 milliards de dollars)⁹.

13. À la date du 30 septembre 2022, sur 70 pays du monde surendettés ou courant le risque d'un surendettement, 39 se trouvaient en Afrique (8 en situation de surendettement, 14 courant un risque élevé et 17 courant un risque modéré)¹⁰. Le service de la dette siphonne les maigres ressources financières destinées aux projets d'infrastructures essentielles et au développement durable. En Afrique subsaharienne, le service de la dette est passé de 27,9 % des exportations de biens et de services en 2019 à 32,8 % en 2020, avant de retomber à 29,5 % en 2021¹¹. En outre, l'aide de la communauté internationale a été canalisée vers des mesures de règlement à court terme du problème des liquidités, au détriment de solutions durables à moyen et long termes¹².

14. Par rapport à d'autres régions, telles que l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Afrique investit encore peu dans les technologies respectueuses

⁵ Ibid.

⁶ Nations Unies, « 17.1.2 », Base de données sur les indicateurs des ODD. Disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database> (consultée le 2 décembre 2022).

⁷ *Les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique* (publication des Nations Unies, 2020).

⁸ Union africaine, Banque africaine de développement, Programme des Nations Unies pour le développement et Commission économique pour l'Afrique, *Rapport sur le développement durable en Afrique 2022* (à paraître).

⁹ Rapport sur l'investissement dans le monde 2022 : *les réformes fiscales internationales et l'investissement durable* (publication des Nations Unies, 2022).

¹⁰ Voir la liste des analyses de la soutenabilité de la dette des pays à faible revenu éligibles au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI au 30 septembre 2022 ; disponible à l'adresse : www.imf.org/external/Pubs/ft/dsa/DSAlist.pdf (consulté le 2 décembre 2022).

¹¹ FMI, Base de données des Perspectives de l'économie mondiale (avril 2022)

¹² Voir Nations Unies, « Renforcer les partenariats pour la mobilisation des ressources nationales, dans Le financement du développement à l'ère de la COVID-19 : la primauté de la mobilisation des ressources nationales », dans lequel il est affirmé que les partenariats doivent être repensés et revitalisés à partir de la base pour appuyer la soutenabilité de la dette de l'Afrique.

de l'environnement. Entre 2015 et 2020, ces investissements ont baissé de 8,71 milliards à 6,05 milliards de dollars¹³.

B. Technologie et innovation

15. La révolution technologique et numérique en cours est en train de transformer les économies et de stimuler l'innovation et la productivité dans tous les secteurs. Des technologies de pointe telles que l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique, l'informatique en nuage, la robotique, l'impression 3D, la biotechnologie et la nanotechnologie ont déjà apporté d'énormes avantages en permettant une accélération du développement des vaccins contre la COVID-19¹⁴. En effet, la pandémie a accéléré la rapidité et l'efficacité avec lesquelles ont été adoptées des technologies, l'innovation ainsi que des politiques et une réglementation en la matière. En faisant fond sur cette dynamique, les pays peuvent jouer un rôle crucial en mettant en œuvre des politiques propices à l'adoption et à la diffusion des innovations technologiques qui contribuent durablement au développement social et économique, et à la protection de l'environnement. Cette dynamique devrait être mise à profit pour combler les lacunes dans des domaines essentiels tels que la recherche-développement, les capacités humaines et les infrastructures. Il est essentiel de remédier au manque de compétences dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour libérer le potentiel de l'Afrique et accélérer sa croissance économique et sa prospérité.

16. Les technologies financières continuent à fournir aux personnes non bancarisées l'accès à des services financiers numériques, favorisant ainsi la réalisation des ODD. On s'attend à ce que l'investissement dans les technologies financières qui renforcent l'inclusion financière en Afrique (tels que les services financiers d'argent mobile) atteigne 4 milliards de dollars d'ici la fin 2022¹⁵.

17. Plus de 30 entreprises de technologie de la santé fournissent des services de soins de santé aux coûts abordables en Afrique, dans des pays tels que l'Afrique du Sud, le Cameroun, l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Nigeria, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie¹⁶.

18. Les initiatives de renforcement des capacités améliorent la science des changements climatiques en remédiant au manque de compétences. Le Partenariat pour le développement des compétences en sciences appliquées, ingénierie et technologies (PASET), par exemple, a fait des changements climatiques un thème prioritaire pour subventionner les technologies vertes porteuses de transformation, dans le cadre de programmes d'études supérieures avec des contributions du Fonds régional pour les bourses d'études et l'innovation¹⁷, et une collaboration avec les partenaires de développement a eu lieu dans les domaines de la recherche et de l'enseignement au niveau des Centres africains d'excellence¹⁸.

¹³ Nations Unies (2022). Rapport sur l'ODD 5. Division de statistique de l'ONU. Nations Unies. Disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/report/2022/Goal-05/>.

¹⁴ Sudipto Paul, « What is 3D printing? Streamline prototyping and production », 28 janvier 2022.

¹⁵ Kingsley Ighobor, « Fintech, other knowledge-intensive services could drive Africa's prosperity, boost inclusion », 8 août 2022.

¹⁶ StartupList Africa, « HealthTech Startups in Africa ». Disponible à l'adresse : <https://startuplist.africa/industry/healthtech> (consulté le 2 décembre 2022).

¹⁷ Scovian Lillian, « Climate-smart solutions can drive green growth in Africa », 4 juillet 2022.

¹⁸ Projet de Centres d'excellence pour l'enseignement supérieur en Afrique orientale et australe. Disponible à l'adresse : <https://ace2.iucea.org/> (consulté le 2 décembre 2022).

C. Commerce

19. La ZLECAf devrait favoriser la diversification du commerce africain et réduire la dépendance du continent à l'égard d'autres régions pour ce qui est des biens essentiels, ce qui devrait permettre aux économies africaines d'enregistrer d'importants bénéfices.

20. Actuellement, l'économie de l'Afrique est deux fois moins diversifiée que celle d'autres régions. Les exportations africaines sont fortement concentrées sur les matières premières, avec de faibles niveaux d'exportation le long des chaînes de valeur cruciales. La diversification des exportations africaines ne s'est rapprochée que de 5 % du niveau de diversification du commerce mondial entre 2000 et 2021¹⁹. Les gains résultant d'une mise en œuvre réussie de l'Accord portant création de la ZLECAf aideront à réduire les inégalités et la pauvreté en Afrique.

21. L'Accord visera également à résoudre les problèmes de longue date liés aux disparités entre les sexes. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a cherché à approfondir l'étude des retombées de l'Accord du point de vue de l'égalité des sexes.

22. L'Accord peut induire une réduction des émissions de gaz à effet de serre en rendant les biens, services et technologies environnementaux plus disponibles et à des coûts plus abordables. Les immenses ressources de l'Afrique pourraient aider à réussir cette transition, étant donné que le continent abrite plus de 40 % des réserves mondiales de cobalt, de manganèse et de platine, qui sont des minéraux stratégiques, dont on a besoin pour la production de batteries et pour les technologies de l'hydrogène. La CEA, par l'intermédiaire de son Centre africain pour les politiques commerciales, en collaboration avec le secrétariat de la ZLECAf et *Global Affairs Canada*, procède actuellement à une évaluation stratégique environnementale de la ZLECAf, afin d'en étudier les conséquences pour l'environnement.

D. Données et statistiques

23. Au cours de la dernière décennie, les systèmes de données nationaux, régionaux et internationaux et les statistiques officielles ont été au centre des débats entre les chefs d'État et de gouvernement, notamment lors de l'Assemblée générale et lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable, au sujet de la nécessité d'enregistrer les progrès accomplis dans la réalisation du programme de développement commun.

24. Les systèmes statistiques africains sont restés suffisamment robustes pour prendre part aux initiatives en cours ainsi qu'au renforcement et à l'harmonisation de la statistique en Afrique. La Charte africaine de la statistique et la deuxième Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique sont des cadres essentiels qui sous-tendent les efforts visant à renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux en Afrique. Ces cadres, ainsi que les Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies et le Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable, créent un environnement propice à la promulgation de lois nationales sur la statistique et à l'élaboration de stratégies nationales pour le développement de la statistique.

¹⁹ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, « Marchandises : Indices de concentration et de diversification des exportations et des importations par produit, annuel », UNCTADstat.

25. En août 2022, déjà 22 pays africains avaient procédé à un recensement de la population et du logement dans le cadre de la série 2020, bien qu'à des coûts plus élevés, plusieurs pays ayant rencontré des difficultés de mise en œuvre en raison de la pandémie de COVID-19.

26. La disponibilité et l'accessibilité des données et des informations statistiques relatives à la croissance verte, à l'économie numérique et aux droits de l'homme sont loin d'être adéquates lorsqu'il s'agit d'éclairer la prise de décisions.

E. Renforcement des capacités

27. Bien que certains pays africains aient réalisé des progrès notables au cours de la dernière décennie, la faiblesse des capacités individuelles, organisationnelles et institutionnelles dans divers domaines continue d'empêcher les pays africains de réaliser les objectifs des deux programmes de développement. Le renforcement des capacités et la volonté politique à tous les niveaux sont essentiels. Les composantes transversales des choix stratégiques et des cadres de mise en œuvre constituent les catalyseurs essentiels des moyens de réaliser les ODD. Dans ce processus, les cadres de coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaires permettent de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières (cible 17.16 des ODD), et permettent de promouvoir les partenariats, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile (cible 17.17).

28. Du fait de la pandémie de COVID-19, les activités de renforcement des capacités se déroulent en ligne, ce qui a permis de réaliser des gains d'efficacité, même si la participation en ligne de personnes se trouvant dans des fuseaux horaires différents pose encore des problèmes techniques. Néanmoins, les services de diffusion numérique recommandés par le centre de formation de la CEA, l'Institut africain de développement économique et de planification, par la CUA et par les partenaires de celle-ci ont élargi le champ couvert par les services de renforcement des capacités. Le nombre de femmes participant aux sessions de formation en ligne a également été plus élevé que lors des sessions traditionnelles qui se tenaient en présentiel. Ces institutions ont formé plus de 3 000 personnes (dont 861 femmes) de 45 pays dans les domaines du développement et de la planification macroéconomiques, de l'intégration régionale, du développement social et de la gestion intégrée des ressources naturelles, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes.

III. Difficultés, contraintes et problèmes émergents

1. Financement

29. Le ratio dette extérieure/PIB des pays africains a plus que doublé, passant de 21 % en 2010 à 45 % en 2020, principalement en raison de la pandémie, tandis que le service total de la dette extérieure a également fortement augmenté, passant de 3,5 % à 6,3 % sur la même période (voir figure I). Vu que de nombreux pays africains ont connu une réduction de leur marge de manœuvre budgétaire, alors qu'ils s'efforçaient de trouver un équilibre entre la lutte contre les effets de la pandémie de COVID-19 et le service de leur dette, ces pays ont dû utiliser à d'autres fins les ressources destinées au financement des mesures visant à réaliser les ODD.

Figure I
La dette croissante de l'Afrique sub-saharienne
 (en pourcentage du PIB)

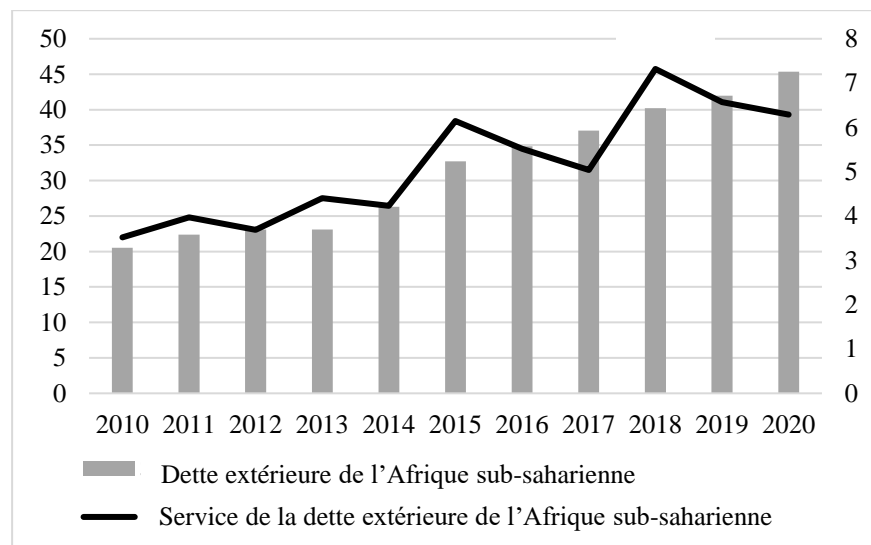
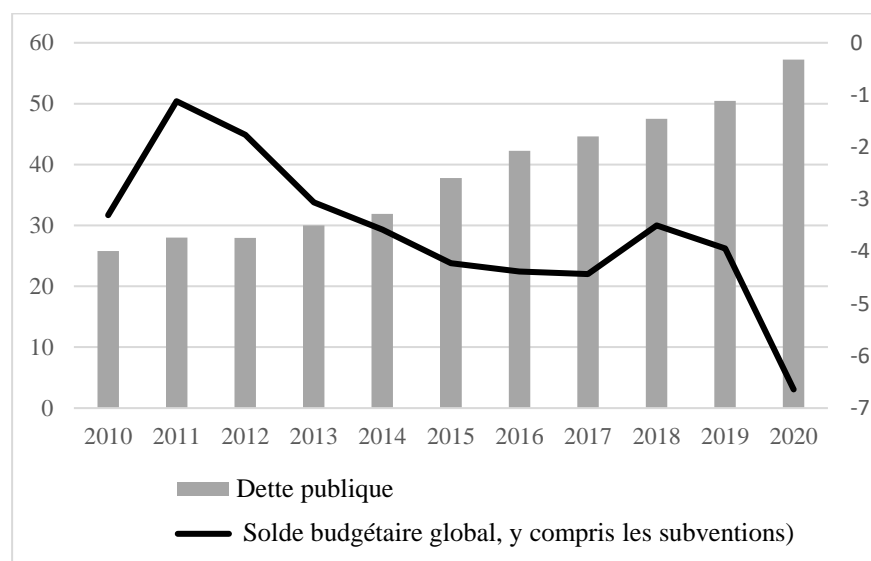


Figure II
La réduction de la marge de manœuvre budgétaire en Afrique
 (en pourcentage du PIB)



Source : Calculs effectués par le personnel du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, à partir des informations contenues dans la base de données « Perspectives de l'économie mondiale » du FMI, octobre 2021, comme indiqué dans Nations Unies, *Le financement du développement à l'ère de la COVID-19 : la primauté de la mobilisation des ressources nationales*, 2022.

30. Comme, face à l'augmentation des coûts des soins de santé, de nombreux gouvernements avaient dû emprunter pour répondre à leurs besoins de financement, ces gouvernements risquent à présent de ne pas pouvoir faire face à leurs obligations en matière de service de la dette, ce qui pourrait entraîner des effets en cascade sur les économies africaines, notamment une révision à la baisse de leur note de crédit souverain, une dépréciation de leur monnaie et des pressions de dévaluation, et la mise à mal de leurs réserves de change. Ces facteurs pourraient causer une difficulté d'accès à des financements internationaux à des conditions équitables, à un moment où les économies de ces pays ont le plus besoin de ces financements. Face à la vulnérabilité de la dette qui a résulté des quatre chocs mentionnés

ci-dessus, l'architecture de la gouvernance financière mondiale n'a pas réussi à remédier à la situation.

31. La base des créanciers de l'Afrique continue de s'écarter de plus en plus des institutions multilatérales traditionnelles et des prêteurs du Club de Paris au profit des créanciers commerciaux, privés et n'appartenant pas au Club de Paris. La base des créanciers passe également de sources extérieures à des sources intérieures²⁰. En outre, la prolifération d'instruments de dette nouveaux et complexes et la part croissante des financements non préférentiels dans les portefeuilles de la dette publique compliquent la gestion de la dette, ce qui se traduit par une hausse de la part des paiements du service de la dette aux créanciers privés et par une baisse de la part des financements à des conditions favorables²¹. Le recours croissant à des prêts non préférentiels, accordés à des taux d'intérêt plus élevés sur le marché, entraîne une hausse du coût du service de la dette à de plus brèves échéances, exposant ainsi les pays à de des risques beaucoup plus élevés quant au refinancement, aux taux de change et à la reconduction de la dette, lors de la réévaluation de leur dette.

32. Malgré la mise en place de l'Initiative de suspension du service de la dette et du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de cette Initiative, tous deux conçus pour les pays confrontés à une dette insoutenable, ce ne sont pas tous les pays éligibles qui font appel à ces mécanismes, cela pour plusieurs raisons : les pays craignent d'être pénalisés par les marchés des capitaux ; l'accent est mis dans les mesures sur les pays à faible revenu plutôt que sur les pays vulnérables à revenu intermédiaire inférieur ; il y a la crainte d'une possible révision à la baisse des notes des pays par les agences de notation (comme cela s'est produit, par exemple, pour le Ghana et le Nigéria) ; et les initiatives ne sont pas alignées sur la mise en œuvre des ODD ou de l'Accord de Paris²².

33. Comme en témoigne de façon poignante l'allocation inadéquate d'une valeur de 650 milliards de dollars pour faire face aux quatre crises dont a bénéficié l'Afrique lors de la récente allocation de droits de tirage spéciaux, la sous-représentation du continent dans les institutions financières et décisionnelles internationales, telles que le Groupe des 20, contribue à l'inégalité inhérente au système de quotas des droits de tirage spéciaux²³. Un siège permanent pour l'Union africaine au sein du Groupe des 20, de la même manière que l'Union européenne (UE) et l'OCDE y sont représentées, serait justifié. Cela permettrait à la voix de plus d'un milliard de personnes de se faire entendre lors des travaux du Groupe.

34. L'accès des pays africains au financement est entravé par les coûts d'emprunt plus élevés pour eux et par d'autres conditions moins favorables que celles dont bénéficient d'autres pays présentant un profil de risque similaire. Cette « prime africaine », comme on l'appelle, s'explique par la notation défavorable des trois principales agences internationales de notation du crédit, qui n'ont jusqu'ici noté que 31 pays africains. Bien que des critiques aient été formulées au sujet des déficiences des méthodes et du fonctionnement de ces agences de notation de crédit et à propos de la manière dont elles sont réglementées, les régulateurs des marchés financiers continuent d'exiger que les pays aient une notation de crédit d'au moins une

²⁰ Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique 2021 : De la résolution de la dette à la croissance – une feuille de route pour l'Afrique* (Abidjan, Côte d'Ivoire, 2021).

²¹ Banque mondiale, *International Debt Statistics 2022* (Washington, 2022).

²² Mma Ekeruche, « Africa's rising debt and the emergence of new creditors: a review of trends, challenges and prospects (2000-2021) », *African Debt Series*, vol. 2.

²³ Pour une analyse détaillée de la récente allocation de droits de tirage spéciaux par le Conseil des gouverneurs du FMI, voir l'encadré 6 dans : Nations Unies, *Le financement du développement à l'ère de la COVID-19 : la primauté de la mobilisation des ressources nationales*, 2022.

des trois principales agences pour emprunter sur les marchés des capitaux. Il y a de bonnes raisons de repenser le modèle de fonctionnement de ces agences en ce qui concerne leur notation des économies africaines²⁴.

2. Technologie et innovation

35. Dans la plupart des pays d’Afrique, la combinaison de la faiblesse de l’innovation dans la recherche-développement, de l’insuffisance des infrastructures de soutien, telles que la connectivité à l’Internet et l’électricité, le manque de compétences et l’absence d’un environnement propice en termes de politiques appliquées et de réglementation, a eu une incidence négative sur l’adoption de la technologie et de l’innovation. Cette situation est aggravée par le nouveau surendettement, le besoin de plus en plus de la capacité de réglementer efficacement les technologies émergentes, le faible niveau de connaissance numérique et les répercussions de la guerre en Ukraine sur les chaînes d’approvisionnement et les prix de l’énergie. La faiblesse du financement, le manque de données et de statistiques fiables, le faible niveau d’inclusion et de numérisation ainsi que l’inadéquation des politiques et le manque de sensibilisation ont un effet préjudiciable sur la reprise et le développement durables.

36. L’agriculture a été lente à adopter les nouvelles technologies, qu’il s’agisse des semences améliorées ou de la mécanisation pour les petits exploitants, qui représentent 80 % des agriculteurs en Afrique subsaharienne. Cette lenteur dans l’adoption des technologies est due en partie au sous-développement du secteur privé et à l’incapacité des systèmes de marché à mettre rapidement les nouvelles technologies à la disposition des utilisateurs finals.

37. Enfin, il y a une allocation insuffisante des ressources nécessaires, que sont notamment les ressources financières et logistiques requises à tous les niveaux de l’administration pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophe ainsi que des politiques, des plans, des lois et des réglementations dans tous les secteurs concernés, tels que la sécurité alimentaire, les soins de santé, les services financiers et l’industrie.

3. Données et statistiques

38. Bien que l’Afrique produise de plus en plus de données sur les ODD, les données manquent toujours pour 52 indicateurs. La pandémie de COVID-19 a révélé la fragilité des systèmes statistiques africains due à la faiblesse des structures institutionnelles, à l’insuffisance des infrastructures et à la faible capacité à appliquer en temps utile les solutions dont les décideurs ont tant besoin. La CEA appuie les efforts visant à renforcer la collaboration entre les acteurs concernés pour résoudre les problèmes touchant aux données et à la statistique dans les systèmes statistiques africains.

39. Le renforcement des capacités statistiques dans tous les domaines, notamment la collecte, l’analyse, la ventilation et la diffusion des données, est essentiel pour les processus de contrôle et de suivi qu’implique l’établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des plans nationaux de développement, du Programme 2030 et de l’Agenda 2063.

²⁴ Misheck Mutize M et McBride Nkhalamba, « International credit rating agencies in Africa : perceptions, trends and challenges », *International Journal of Sustainable Economy*, vol. 13, n° 1 (2021). On trouvera une analyse détaillée du rôle des agences de notation de crédit dans la soutenabilité de la dette en Afrique dans l’ouvrage de Liwaaddine Fliss, « Eurobonds : debt sustainability in Africa and credit rating agencies », Document d’orientation (Bureau de la Conseillère spéciale pour l’Afrique, 2022).

40. La mobilisation des ressources financières nationales pour les données et la statistique est encore faible sur le continent, et cette situation a été aggravée par l'incidence fâcheuse de la COVID-19 sur les recettes publiques en Afrique, à un moment où les économies nationales se sont contractées. Une aide coordonnée des institutions et des partenaires panafricains est essentielle pour la mobilisation des ressources nécessaires.

4. Commerce

41. Depuis la pandémie, la guerre en Ukraine a réduit la capacité de l'Afrique à s'assurer un approvisionnement crucial en denrées alimentaires, 15 pays africains ayant importé plus de la moitié de leur blé de la Fédération de Russie et de l'Ukraine en 2021²⁵. Cette dépendance, s'ajoutant à une intensification de la concurrence internationale pour les biens essentiels et aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, a alimenté l'inflation des prix des denrées alimentaires partout sur le continent. La capacité financière des pays africains à se mettre à l'abri de la crise macroéconomique croissante est aussi limitée, leurs niveaux d'endettement élevés et la dépréciation de leurs monnaies réduisant leur marge de manœuvre budgétaire.

42. Du point de vue des technologies numériques, l'Afrique souffre d'un manque d'infrastructures nécessaires au commerce en ligne. Il importe de disposer d'un cadre réglementaire propice au commerce en ligne.

43. Les résultats préliminaires d'une enquête portant sur un échantillon de 28 pays africains montrent que, dans l'ensemble, les restrictions au commerce des services numériques ne sont relativement pas très importantes en Afrique, mais qu'elles restent plus importantes que dans les pays de l'OCDE et d'autres régions pour lesquelles des informations similaires sont disponibles (c'est-à-dire l'Asie-Pacifique et l'Amérique latine et Caraïbes).

5. Renforcement des capacités

44. L'insuffisance des investissements dans les activités de renforcement des capacités et dans l'appui technique aux niveaux local, sectoriel et national reste une contrainte majeure qui réduit l'efficacité des mesures visant à renforcer les capacités aidant à la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Le continent ne dispose pas encore d'une masse critique d'individus, d'institutions, de groupes de réflexion et d'organisations de la société civile compétents et dotés de moyens, qui sont essentiels à la réalisation des objectifs de ces deux programmes. En outre, les initiatives fragmentées de renforcement des capacités, l'absence d'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités, le manque de diagnostics par pays pour la conception des programmes de renforcement des capacités ainsi que l'insuffisance du suivi et de l'évaluation des activités de renforcement des capacités limitent l'efficacité du renforcement des capacités.

IV. Actions porteuses de transformation, partenariats et ambition nécessaires

1. Financement

45. L'initiative du cadre de financement national intégré aide les pays à faire correspondre les sources de financement aux priorités nationales exprimées dans leurs plans nationaux de développement et reflétées dans leurs budgets, grâce à l'identification de sources de financement au coût

²⁵ Données de UNCTADstat. Disponible à l'adresse : https://unctad.org/system/files/official-document/osginf2022d1_en.pdf.

abordable pour leurs besoins de développement durable²⁶. Au moins 40 pays africains se sont portés volontaires pour rejoindre cette initiative, 22 pays ayant déjà élaboré des stratégies intégrées de financement et fait des réformes portant sur la budgétisation, la fiscalité, la dette publique, les investissements, la coopération au développement, le développement du secteur privé, les investissements et les envois de fonds de la diaspora.

46. Des mesures permettant de remédier à la sous-représentation des pays africains dans l'architecture financière et décisionnelle internationale auraient dû être prises depuis longtemps. Par exemple, l'attribution à l'Union africaine d'un siège permanent au sein du Groupe des 20, comme cela a déjà été fait pour l'UE, l'OCDE et d'autres organisations multilatérales, serait un pas dans la bonne direction.

47. L'Afrique doit apporter des ajustements plus poussés à ses arrangements en matière d'administration de sa fiscalité internationale, en se fondant sur le principe selon lequel les impôts doivent être payés là où la valeur est créée plutôt que là où le contribuable est domicilié. Plus d'engagement est requis en faveur de l'adoption et de la mise en œuvre des règles de l'imposition minimale mondiale, comme en rendant opérationnel le Modèle de convention fiscale des Nations Unies.

48. À ce jour, les initiatives visant à faciliter la restitution des avoirs perdus du fait de la corruption et du blanchiment d'argent n'ont eu qu'un succès limité. L'architecture de la gouvernance financière mondiale doit prévoir des mesures visant à endiguer les flux financiers illicites (y compris ceux qui se perdent par les canaux fiscaux et commerciaux) et à restituer les avoirs afin de stimuler la mobilisation des ressources nationales pour financer le développement durable.

49. La structure institutionnelle en Afrique est prometteuse, mais il y a des domaines où une amélioration est encore nécessaire²⁷. Un consortium d'organisations s'attaquant aux flux financiers illicites a été créé pour coordonner les efforts à l'échelle africaine et internationale en vue de mettre un terme aux flux financiers illicites et de récupérer les avoirs perdus. Ce consortium a pris en compte les recommandations contenues dans le rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique. Dans un récent rapport sur la gouvernance économique²⁸, la CEA a proposé pour prévenir l'évasion fiscale excessive 14 outils institutionnels, dont beaucoup ne sont pas en place dans la plupart des pays africains. Un récent document d'orientation du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique examine de manière systématique les moyens de lutter contre les flux financiers illicites provenant de la fiscalité et de pratiques commerciales illicites, et formule des recommandations de politique générale adaptées à chaque groupe d'acteurs²⁹.

50. Bien que l'Afrique ne contribue que marginalement aux émissions mondiales de carbone (moins de 4 %), elle subit de manière disproportionnée les effets des changements climatiques et rencontre des difficultés pour accéder aux financements destinés à l'atténuation des changements

²⁶ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, « Cadres de financement nationaux intégrés ». Disponible à l'adresse : www.un.org/development/desa/financing/what-we-do/other/integrated-national-financing-frameworks (consulté le 2 décembre 2022).

²⁷ Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, « L'architecture institutionnelle africaine de lutte contre les flux financiers illicites », Note d'orientation de la CEA, n° ECA/22/024, 2022.

²⁸ Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, *Rapport sur la gouvernance économique I : Architecture institutionnelle pour lutter contre les flux financiers illicites* (Addis-Abeba, 2021).

²⁹ *Lutte contre les flux financiers illicites*.

climatiques et à l'adaptation à leurs effets³⁰. Il est urgent de rationaliser les modalités d'accès aux financements en faveur de l'action climatique et de la durabilité (sous forme d'obligations), afin de permettre à un plus grand nombre de pays africains d'accéder à des financements aux coûts abordables pour répondre à leurs besoins de développement à plus long terme, notamment la construction d'infrastructures intelligentes, la création d'emplois et la transformation productive.

2. Technologie et innovation

51. Les partenariats établis dans le cadre innovant de la passation de marchés publics ou de partenariats public-privé fourniront les investissements, le partage des risques et l'expertise nécessaires à des interventions porteuses de transformation. De même, un dialogue dès le départ aidera à obtenir sur un plus long terme un maximum de retombées économiques, sociales et environnementales de la numérisation, en vue de favoriser une reprise plus verte et la durabilité.

52. Parmi les autres domaines pertinents pour l'établissement de partenariats en faveur de la technologie et de l'innovation figurent le financement, les soins de santé, l'agriculture, les infrastructures, l'enseignement et la recherche. Des mesures robustes en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage sont nécessaires pour mesurer les progrès réalisés dans tous les aspects de l'action en faveur de la technologie et de l'innovation.

53. Il est essentiel de mesurer et d'évaluer les retombées au fil du temps des politiques en faveur de la reprise sur les droits environnementaux, sociaux et de l'homme, et, à cet effet, un ensemble d'indicateurs couvrant un large éventail de dimensions environnementales cruciales pour tous les secteurs de l'économie est proposé³¹.

3. Données et statistiques

54. Des organisations panafricaines telles que la Banque africaine de développement, la CEA et la CUA ainsi que le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) ont constamment appuyé la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de stratégies nationales de développement de la statistique. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux ont eux aussi appuyé la formulation de stratégies nationales pour le développement de la statistique dans divers pays.

55. AFRISTAT a continué à apporter un appui technique en vue de l'harmonisation des méthodes de production de la statistique, afin d'assurer une comparabilité totale des données provenant de ses États membres. Il a redynamisé ses partenariats, notamment avec Expertise France sur l'économie numérique et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur certains indicateurs.

56. L'édition 2022 de la Journée africaine de la statistique s'est tenue le 18 novembre, avec pour thème « Renforcer les systèmes de données en modernisant la production et l'utilisation des statistiques agricoles : comment mieux accompagner les politiques et améliorer la résilience de l'agriculture, la nutrition et la sécurité alimentaire en Afrique ». Pour renforcer les capacités des systèmes statistiques africains, il faut adopter de

³⁰ Programme des Nations Unies pour l'environnement, « Agir face aux changements climatiques ». Disponible à l'adresse : www.unep.org/regions/africa/regional-initiatives/responding-climate-change (consultée le 2 décembre 2022).

³¹ OCDE, « Mettre la relance verte au service de l'emploi, des revenus et de la croissance », note de synthèse, 6 octobre 2020.

nouvelles technologies permettant de transformer et de moderniser les systèmes des données et des statistiques.

57. Lors de sa huitième réunion, en octobre 2022, la Commission africaine de statistique a approuvé les principes et les priorités proposés dans le projet de feuille de route sur la transformation et la modernisation des statistiques officielles en Afrique et a appelé toutes les parties prenantes à appuyer la mise en œuvre de la feuille de route.

58. Dans le document final issu de la dixième réunion du Forum pour le développement de la statistique en Afrique, qui s'est tenue le 23 octobre 2022 sous le thème « Renforcer et coordonner les efforts et le soutien pour accélérer la transformation et la modernisation des systèmes statistiques nationaux en Afrique », les gouvernements, institutions panafricaines et partenaires ont été invités à intensifier leur collaboration et à renforcer leur coordination en créant une plateforme pour la cartographie et le partage des informations relatives à l'assistance technique fournie aux pays africains.

4. Commerce

59. L'Afrique doit exploiter sa capacité à collecter des données, surtout des données ventilées portant sur les objectifs en matière d'égalité hommes-femmes et les autres objectifs énoncés dans les accords commerciaux et les politiques commerciales, pour évaluer les retombées de ces accords et politiques. La CEA utilise le cadre statistique de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour mesurer les indicateurs relatifs au commerce et à l'égalité hommes-femmes, dans le but de renforcer la capacité des pays africains à collecter, analyser et diffuser des statistiques commerciales officielles ventilées par sexe d'importance cruciale pour les pays qui désirent formuler et mettre en œuvre des politiques commerciales visant à remédier aux disparités entre les sexes, et procéder au suivi de ces politiques.

60. Par l'intermédiaire de son Centre africain pour les politiques commerciales, la CEA œuvre dans le cadre d'un partenariat avec la CUA et à la Banque africaine d'import-export à la définition d'une méthode de collecte de données sur le commerce transfrontalier du secteur non structuré. Les partenaires ont mis en place un groupe de travail qui est composé de représentants des communautés économiques régionales (CER), des bureaux nationaux de statistique et d'autres institutions, et qui est chargé de fournir une assistance technique et une orientation stratégique pour l'élaboration de cette méthode.

61. À ce jour, 24 États parties à l'Accord portant création de la ZLECAf et aux CER – avec quelques autres qui devaient les rejoindre avant fin 2022 - ont conçu une stratégie nationale et régionale pour la mise en œuvre de cet Accord, notamment en appliquant la méthode élaborée par la CEA pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes. Soucieux d'intégrer le cadre de la CEA dans les stratégies nationales, le Centre africain pour les politiques commerciales a travaillé en étroite collaboration avec les États parties à l'Accord et a pu établir une coordination efficace avec les ministères chargés du commerce, des questions de genre et des petites et moyennes entreprises (PME). En conséquence, un accent a été mis sur les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les petits commerçants transfrontaliers dans les objectifs stratégiques de nombreuses stratégies. En partenariat avec le secrétariat de la ZLECAf, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Centre du commerce international et la *Youth Alliance for Leadership and Development in Africa*, le Centre africain pour les politiques commerciales participe également à des initiatives de renforcement des capacités afin que les aspects concernant les femmes et les jeunes soient pris en compte dans les décisions relatives à la mise en œuvre.

5. Renforcement des capacités

62. Avec moins de 10 ans restant aux pays pour réaliser les objectifs du Programme 2030, le moment est venu pour eux de tirer parti des enseignements tirés et d'être plus ambitieux en matière de renforcement des capacités. Les indicateurs disponibles concernant le renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 montrent qu'il est urgent de renforcer les partenariats, d'accroître les investissements et de promouvoir une approche innovante pour les interventions dans le domaine du renforcement des capacités.

63. Les activités de renforcement des capacités à l'appui des deux programmes sont transversales par nature et devraient être entreprises à tous les niveaux - local, sectoriel, national et régional -, afin de former une masse critique de divers travailleurs talentueux, résilients et dotés des compétences, des attitudes et des conseils adéquats pour fournir les meilleures solutions de développement. Il est donc nécessaire d'appuyer le renforcement des capacités nationales et sectorielles à l'appui des stratégies et des plans visant à réaliser les objectifs des deux programmes. Le renforcement des capacités doit se fonder sur une évaluation complète des besoins en matière de capacités et sur un diagnostic des capacités nationales, et les stratégies en la matière devraient être des stratégies sur le long terme, mettant l'accent sur la constitution d'une masse critique de hauts fonctionnaires et d'autres acteurs ainsi que sur les capacités organisationnelles et institutionnelles. Il conviendrait de tirer parti de technologies et d'innovations modernes, de partenariats efficaces et d'une combinaison de sessions en ligne, hybrides et en présentiel pour rendre les activités de renforcement des capacités d'un meilleur rapport coût-efficacité.

64. L'accent devrait être mis sur les principaux secteurs et sur des initiatives régionales telles que la ZLECAf, sur les données, la statistique, la science, la technologie et la recherche-développement, l'élaboration de programmes et la gestion de projets ; sur la gestion de la politique économique ; sur la mobilisation des ressources nationales, la gestion des dépenses publiques, la gestion de la dette, la gestion des politiques macroéconomiques et fiscales, les systèmes de reddition des comptes par les autorités publiques ; et sur la capacité à gérer de façon efficace les connaissances et à instaurer un dialogue efficace sur les mesures à prendre.

V. Messages clefs

65. Les recommandations suivantes sont formulées en vue d'accélérer la reprise et la mise en œuvre des deux programmes :

a) Améliorer l'accès des pays africains au financement, y compris les nouvelles sources de financement de l'action climatique, à des taux abordables, calculés d'après des critères équitables et transparents (pas uniquement sur la base des modèles de fonctionnement des agences de notation), et sans l'imposition de ce que l'on appelle la « prime africaine » ;

b) Endiguer les flux financiers illicites, redoubler d'efforts pour récupérer les avoirs perdus du fait des flux financiers illicites, et appliquer la convention fiscale des Nations Unies pour renforcer la capacité des pays africains à collecter des recettes ;

c) Déployer d'urgence une gamme de nouveaux instruments financiers, y compris des droits de tirage spéciaux nouveaux et accrus, afin de fournir des liquidités supplémentaires et une marge de manœuvre budgétaire aux pays africains, pour leur permettre de faire face aux contraintes d'urgence en la matière ;

d) Mettre en œuvre d'urgence, dans chaque État membre, une feuille de route pour la modernisation et la transformation du système statistique national, afin de renforcer la capacité des pays à résister aux chocs tout en facilitant la production de données ventilées pour l'établissement de rapports sur les deux programmes ;

e) Renforcer la numérisation et l'efficacité des mécanismes de collecte des recettes et des dépenses, afin de promouvoir la transparence et la reddition des comptes tant pour les recettes que pour les dépenses des budgets publics ;

f) Améliorer les politiques en matière de fiscalité et de dépenses, renforcer les institutions, les capacités humaines, les financements verts, les interventions de suivi et d'évaluation, et les réglementations qui influencent positivement les comportements et accélèrent la relance verte et le respect des droits de l'homme de tous ;

g) Renforcer les capacités des PME en matière de technologie financière, de technologie de la santé, de technologie agroalimentaire et d'autres innovations et améliorer leur accès aux marchés, afin qu'elles puissent renforcer leur compétitivité, accroître leurs revenus et contribuer à la réalisation des ODD.
